



COMITE TECHNIQUE PARITAIRE DE L'INRA – 19 février 2007

----- DECLARATION LIMINAIRE DE LA CGT-INRA

Syndicat National CGT-INRA : RN 10 – Porte de St Cyr – 78210 Saint Cyr l'Ecole – Tél : 01.39.53.56.56 – Fax : 01.39.02.14.50 - Mail : cgt@inra.fr
Document réalisé le 19/02/2007, consultable en intranet : <http://www.inra.fr/intranet-cgt/> – et en internet : <http://www.inra.cgt.fr/>

Alors que c'était la demande de toutes les organisations syndicales de l'INRA et du CIRAD, CGT-CFDT-CFTC-SUD de l'INRA et CGT-CFDT-CFTC du CIRAD, le Ministère de la Recherche a donc finalement refusé de surseoir au CTP et CA extraordinaire de l'INRA destiné à faire passer à la hussarde le projet de GIP-Consortium INRA-CIRAD.

Nous ne pouvons que dénoncer à nouveau ce mépris de la démocratie la plus élémentaire.

Nous reprenons donc ici à notre compte la déclaration liminaire faite au nom de toutes les organisations syndicales de l'INRA et du CIRAD devant le représentant du Ministre, en lui apportant les premières 1.500 signatures déjà recueillies en quelques semaines à l'INRA sur la pétition intersyndicale CGT-CFDT-CFTC-SUD demandant le retrait du Consortium, exigence à laquelle se sont associés les 3 syndicats du CIRAD précités.

Les inquiétudes sont en effet nombreuses parmi les personnels sur les conséquences que pourrait avoir une telle structure sur le devenir et la définition des recherches menées par les deux organismes. Ces inquiétudes portent tant sur la forme que sur le fond.

Les personnels ne comprennent pas, et rejettent, la constitution à marche forcée du GIP/Consortium. Quelle est l'urgence absolue de mettre en place au plus vite une telle structure au mépris de toute démocratie ?

Alors que le gouvernement fait état régulièrement de sa volonté de développer le « dialogue social », il est pour le moins paradoxal qu'aucune structure scientifique, conseil scientifique national ou conseils scientifiques de départements comme d'ailleurs conseils de gestion, n'ait été appelée à en discuter.

Nous avons même vu la direction de l'INRA refuser que ce point soit à l'ordre du jour d'un CSN. Il en est de même au CIRAD. Prétendriez-vous que ce GIP ne serait qu'une structure technocratique sans contenu scientifique ?

Nous savons bien qu'il n'en est rien. Alors que est la raison de ce refus de discussion ?

Nous n'acceptons pas que le dossier puisse être bouclé après une consultation rapide du CTP INRA et du CE CIRAD et un vote à la sauvette des CA, sans que les personnels n'aient eu une quelconque occasion de donner leur avis.

Sur le fond, les directions de l'INRA et du CIRAD jurent leurs grands dieux que ce GIP-CNRA ne serait qu'une structure limitée, vouée à promouvoir « *une offre à l'international* ».

Vous nous permettrez d'être plus que sceptiques quand nous voyons, dans le projet de programme 2007-2009 récemment diffusé, qu'il s'agit « *de mettre en commun, sur des thématiques d'intérêt partagé, les moyens permettant de concevoir et de rendre opérationnelle une fonction de programmation de la recherche finalisée dans toutes ses composantes* » et que les programmes communs de recherche cités recourent une part conséquente des programmes propres des 2 organismes.

Si l'on suit bien, c'est donc le Conseil d'Administration du GIP, constitué des seules 2 directions et défini comme le « *lieu où s'apprécie ensemble l'avancement du rapprochement*

entre l'INRA et le CIRAD, dans toutes ses composantes » qui devient ainsi le pilote des deux organismes.

Ajoutons à cela que toutes les autres structures prévues dans ce GIP ne comportent que des représentants institutionnels, sans aucune représentation des personnels.

Nous estimons que c'est un coup sérieux porté à la capacité de définitions de ses propres programmes par chacun des organismes dans le cadre de ses instances où sont représentés les personnels.

De plus, le statut et les droits des personnels détachés, « recrutés sur contrat » sont pour le moins ambigus.

Nous vous réitérons donc notre demande de retrait du GIP/ Consortium.

Nous estimons que la discussion sur la place et le rôle propre de l'INRA, du CIRAD, du CEMAGREF et de l'IRD dans le dispositif de recherche agricole public est effectivement à l'ordre du jour mais la mise en place de ce GIP apparaît plus figer et bloquer la situation que la faire évoluer.

Sur ce plan, nous n'avons, bien au contraire, aucune réticence à discuter du rapprochement INRA-CIRAD. Nous estimons que toutes les options doivent être discutées, notamment celle d'un passage sous statut EPST du CIRAD et de ses personnels.

Encore faut-il que les conditions d'une telle discussion existent, et que l'on se donne vraiment le temps de la réflexion. Ce qui n'est pas le cas.

Nous vous demandons de bien réfléchir sur les conséquences qu'aurait sur l'état d'esprit des personnels, mais aussi de la population, le passage en force d'un texte sur lequel vous n'auriez l'assentiment d'aucune organisation de l'INRA et du CIRAD. Est-ce cela qui est réellement recherché par le gouvernement ?

Nous pensons aussi que, suite à la discussion de jeudi dernier, le Ministère aura fait quelques propositions d'aménagements sur le texte de départ. Propositions que nous allons découvrir en séance sans avoir le temps d'y réfléchir et d'en discuter au préalable. Là encore où est la démocratie ?

Pour conclure, nous vous proposons de prendre réellement le temps de la réflexion et de lancer un véritable débat dans les instances scientifiques des deux organismes.

Cela n'a évidemment de sens que si rien n'est tranché dès aujourd'hui. Nous vous demandons donc de retirer ce point de l'ordre du jour et d'annuler le CA extraordinaire de demain, mardi 20 février.